



LE DÉPISTAGE VISUEL À LA LOUPE !

La vue tient une place majeure dans le développement psychomoteur et cognitif du jeune enfant. C'est pourquoi l'ONE a mis en place le programme de dépistage visuel et lui accorde une place prioritaire en médecine préventive.

À destination des enfants entre 18 mois et 3 ans, ce programme prévoit un examen complet et gratuit de la vue.

Les séances de dépistages sont principalement organisées en milieu d'accueil et en consultation pour enfants (CE).



POURQUOI ORGANISER DES DÉPISTAGES VISUELS PRÉCOCES ?

Environ 10% des enfants sont atteints d'un trouble de la vue. Parfois, il s'avère difficile de se rendre compte du fait qu'un enfant ne voit pas bien : il peut très bien se débrouiller pour compenser ou manifester ce trouble par des chutes plus fréquentes ou par une forme de maladresse... Dès lors, dépister et corriger des troubles visuels avant l'âge de 3 ans, c'est permettre une prise en charge dès le plus jeune âge. Pour certaines pathologies, la récupération visuelle en sera bien meilleure. **Après 6 ans, certaines anomalies sont difficilement corrigibles, voire définitives.**

QUE DÉPISTE-T-ON ?

- L'amblyopie¹ : « œil paresseux » ;
- Des anomalies réfractives : hypermétropie, astigmatisme, myopie ;
- Strabisme : les yeux de l'enfant ne sont pas alignés ;
- Trouble des milieux oculaires (par exemple, la cataracte).

Un enfant sur 10 est redirigé vers un ophtalmologue à la suite d'un dépistage visuel. **Dans 80% des cas, le spécialiste confirme l'anomalie.**

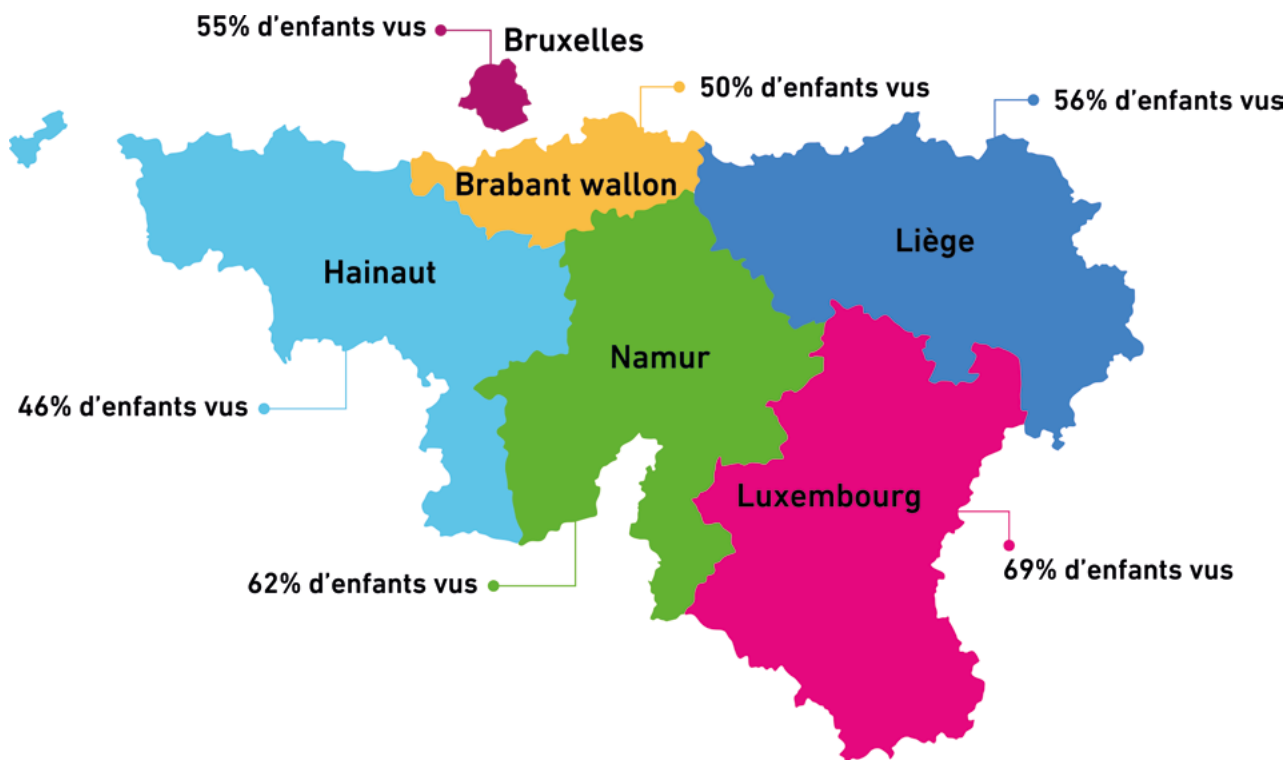
1 L'amblyopie fonctionnelle est la première cause de troubles de la vue dans les pays occidentaux.

LE PROGRAMME DE DÉPISTAGE VISUEL EN 2021

En 2021, la couverture du programme de dépistage visuel d'enfants de 18 mois à 3 ans est estimée à 54% en FWB. Cette diminution (par rapport à 2018 où la couverture s'élevait à 58%²) s'explique par les mesures sanitaires dues à la pandémie de COVID-19, menant à une réduction du nombre de dépistages réalisés.

Cette couverture est estimée sur base des rapports mensuels d'activité des examinateurs de vue, collectés et traités par la Direction Santé.

Estimation de la couverture du programme de dépistage visuel 2021



ENFANTS VUS PAR TYPE DE STRUCTURE (MA/CE)

Historiquement, les séances de dépistage sont réparties différemment. Cela s'explique notamment par les réalités géographiques et socio-économiques, la disponibilité des orthoptistes mais aussi par le fait que certaines subrégions comptent davantage de petites structures d'accueil. Dès lors, le nombre d'enfants de 18 mois à 3 ans est insuffisant pour l'organisation d'une séance. Ces derniers sont orientés vers une CE ONE.

	MA	CE	AUTRES ³
Brabant Wallon	56%	41%	3%
Bruxelles	45%	54%	1%
Hainaut	34%	65%	1%
Liège	32%	68%	0%
Luxembourg	54%	45%	1%
Namur	36%	59%	5%

L'organisation de séances de dépistage en milieu d'accueil collectif est fortement encouragée. Elles permettent en effet d'étendre la couverture du programme et de toucher les enfants par différents biais.

L'ÉQUIPE DU PROGRAMME DE DÉPISTAGE VISUEL

L'équipe qui assure les dépistages visuels est composée de 16 personnes avec le soutien du secrétariat des Administrations subrégionales :

- 9 orthoptistes ;
- 4 assistant·e·s techniques en ophtalmologie ;
- 3 médecins spécialement formées en ophtalmologie.

Les examinateur·ice·s de vue sont réparti·e·s dans les 6 subrégions selon le nombre de consultations ONE et de milieux d'accueil.

² Voir article « Dépistages visuels en milieu d'accueil », Flash Accueil 40, p.31, ONE 2020.

³ Dépistages organisés dans les ASR, maison médicale, salle communale, etc.

ORGANISER UN DÉPISTAGE EN MILIEU D'ACCUEIL

Pour planifier une séance de dépistage visuel, le milieu d'accueil prend contact avec l'examineur de son secteur ou avec l'Administration subrégionale. Il se verra alors fournir toutes les instructions nécessaires à l'organisation de la séance (Voir aussi document Vue n°11 en page 19), ainsi que la documentation à destination des parents.

Les accueillant-e-s sont invité-e-s à informer les parents des dates des séances de dépistage organisées dans la CE la plus proche. Il en est de même lorsque les enfants sont absents lors d'un dépistage organisé en crèche.



LES DOCUMENTS CONCERNANT LE DÉPISTAGE VISUEL ONT FAIT PEAU NEUVE !

Les nouvelles affiches, les invitations, les brochures à destination des parents sont disponibles dès à présent auprès du service Éducation à la Santé de l'ONE via le [bon de commande](#).



ADMINISTRATIONS SUBRÉGIONALES :

- Bruxelles : 02 511 47 51
asr.bruxelles@one.be
- Brabant Wallon : 02 656 08 90
asr.brabant.wallon@one.be
- Hainaut : 065 39 96 60
asr.hainaut@one.be
- Liège : 04 344 94 94
asr.liege@one.be
- Luxembourg : 061 23 99 60
asr.luxembourg@one.be
- Namur : 081 72 36 00
asr.namur@one.be



Emilie PELLIN,
Gestionnaire de programmes de santé,
Direction Santé ONE

DÉPISTAGE VISUEL



A L'ATTENTION DES DIRECTIONS DES MILIEUX D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que des séances de dépistage visuel peuvent être organisées par l'O.N.E au sein de votre milieu d'accueil. Ce service gratuit s'adresse aux enfants dès l'âge de 18 mois.

Le but de ce dépistage est de réaliser un examen le plus tôt possible afin de prévenir et de traiter rapidement un défaut de vision.

Cet examen, tout à fait indolore, est réalisé par un examinateur vue (orthoptiste ou un assistant technique en ophtalmologie).

Pratiquement, comment faire pour organiser ce dépistage dans votre structure ?

- Prendre contact avec l'examineur de votre secteur dont les coordonnées sont reprises en fin de document.
Ou : Si vous n'en connaissez pas l'identité, nous vous invitons à prendre contact avec l'Administration Subrégionale.
- Suite à ce contact, vous recevrez les documents nécessaires à l'organisation de la séance.
- Informer le médecin qui assure la consultation médico-préventive.
- Informer les parents concernés par le dépistage au moyen du document d'invitation et des affiches mises à votre disposition.
- Organiser les rendez-vous :
 - Inscrire les enfants de **18 à 36 mois** qui fréquentent votre milieu d'accueil.
 - Programmer des rdv toutes les 15 minutes.
 - Insister pour que les parents se munissent du carnet de l'enfant

• Préparer le local :

Afin que le dépistage puisse être réalisé dans de bonnes conditions, nous devons disposer de :

- Un local calme avec une faible luminosité
- Deux chaises : une pour la personne qui tiendra l'enfant, une autre à roulette de préférence pour l'examineur.
- Une table
- Une prise de courant

• Assurer le suivi du document n° 9 :

Ce document concerne les enfants vus et ayant un test anormal ou douteux. Vous le conserverez en vue d'y noter les résultats des suivis chez l'ophtalmologue au fur et à mesure qu'ils vous seront communiqués par les parents. Nous comptons sur vous pour assurer le suivi des enfants dépistés qui nécessitent un rdv chez l'ophtalmologue.

Une fois les résultats connus, veuillez renvoyer le document n° 9 à la Direction Santé. Cette information importante est le meilleur moyen d'évaluer la fiabilité de notre dépistage et de l'améliorer en conséquence. Vous pouvez aussi y agraffer une copie de l'avis de l'ophtalmologue s'il vous a été retourné.

- Relayer les résultats des dépistages vers le médecin de votre structure (si vous en avez un) via le dossier médical
- Classer le document n°6 dans le dossier de l'enfant.

→ En cas de difficulté, le Conseiller Médical Pédiatre de votre subrégion est votre référent scientifique local.

→ Un enfant déjà dépisté ou suivi par un ophtalmologue ne doit pas être convoqué.

BRUXELLES

Rue Saint Bernard 28-32 • 1060 BRUXELLES

☎ 02 511 47 51 • 🖨 02 511 51 26